



S.M.D.R.A.

Arrondissement d'Argelès-Gazost

Natura 2000



ANIMATION

Document d'objectifs « Tourbière et lac de Lourdes »

COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°3 DU 04/12/2008

Présent(e)s :

M. MARTHE, Conseiller général du canton Lourdes-ouest et Président du comité de suivi
M. ADISSON, DDAF 65
M. TARBES, Chambre d'agriculture
M. ABAD, Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Pyrénées
Mme MAS, ADASEA 65
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique Pyrénéen
Mme NOBLE, AREMIP
M. FAREOU, Président de l'association St Hubert Club Lourdais
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
M. PIRES, AAPPMA de Lourdes
M. POUHEYTO, Eskimo Kayak Club de Lourdes
Mlle ARTIGUES, Mairie de Lourdes
M. VIGNAU, Mairie de Poueyferré
M. LUC, service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. AGIUS, Commission Extramunicipale de l'Environnement de Lourdes
Mlle SAZATORNIL, SMDRA

Excusé(e)s :

Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées
M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées
M. CASTAGNE, Direction Départementale de la DDE
M. le Président du SIVOM de Lourdes-Ouest

Absent(e)s :

M. le Président de la Fédération Départementale de la Chasse
M. le Chef de Brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. le Président du GVA de Lourdes
M. le Président du Comité Départemental de la fédération française de Randonnée Pédestre
Mme ROULAND-BOYER, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost
Mme la Présidente de l'association UNIMATE
M. le Président de l'association Nature Midi-Pyrénées 65
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes

M. le Directeur Départemental de la DDJS
M. le Directeur de l'Office National des Forêts
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. DEJEAN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

Ordre du jour de la séance :

- état d'avancement des actions (études réalisées et en cours, 2 contrats Natura 2000 signés et 2 en cours de finalisation...)
- présentation des actions de communication de l'année 2008 (Journées Nature 2008, site internet, bulletin d'information du Contrat de Rivière, infosite Natura...)
- calendrier de travail 2009
- questions diverses.

M. MARTHE ouvre la séance de ce troisième comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant de leur présence l'ensemble des participants. Il salue la première participation de M. AJIUS à ce comité qui va permettre d'assurer une continuité de travail entre la Commission Extra-Municipale de l'Environnement de Lourdes et le COPIL. Il excuse les absences de Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées, M. le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées, M. CASTAGNE de la Direction Départementale de la DDE, M. le Président du SIVOM de Lourdes-Ouest et M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Il rappelle que le dernier comité de suivi s'était déroulé en avril 2008 et avait pour objet principal de présenter le travail d'animation à réaliser pour l'année 2008. Enfin, il précise que la présente réunion va permettre de faire le point sur l'état d'avancement de l'animation et des actions menées en 2008 puis laisse la parole à Mlle SAZATORNIL.

Mlle SAZATORNIL énonce rapidement les principales actions qui se sont concrétisées depuis le dernier comité de suivi et expose ensuite l'état d'avancement chaque action.

Etudes et suivis

Avant de mettre en œuvre les actions de gestion (pâturage, débroussaillage, fauche, décapage), plusieurs études et suivis devaient être menés. Il s'agit de l'inventaire des mollusques, du suivi du Fadet des Laïches et du suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire. Le maître d'ouvrage de ces trois études est la ville de Lourdes. Aussi, à partir du mois d'avril 2008, la mairie de Lourdes a lancé trois consultations, une pour chaque étude. Les prestataires retenus sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Etude	Prestataire retenu	Coût de la prestation	Coût estimatif dans DOCOB
Inventaire mollusques	Etude et Conservation des Mollusques Continentaux	2 250 € TTC	2 500 € HT
Suivi du Fadet des Laïches	AREMIP	6 849 € TTC	9 500 € HT
Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire	AREMIP	32 958 € TTC	50 500 € HT

Sur la base de ces devis, dès le mois de mai 2008, la mairie de Lourdes a ensuite initié une première demande de financement auprès des services de l'Etat. Après de multiples discussions, il s'est avéré que ce type d'étude était bien éligible aux fonds FEDER qui sont venus abonder ceux de l'Etat. Aussi, un dossier définitif de demande d'aides a été déposé en août par la mairie.

Face à ce retard pris dans la demande de financement, une réflexion a été menée par la DDAF, le SMDRA et la mairie sur le lancement du suivi du Fadet des Laïches dont la première période d'inventaire était prévue pour juin 2008. Le travail de terrain n'ayant pu être réalisé à temps, il s'est avéré préférable de reporter ce suivi à l'année prochaine afin de pouvoir étudier l'ensemble de la période de vol du papillon.

Par contre, l'inventaire des mollusques du site a été réalisé en juillet 2008. 13 stations (9 dans les habitats tourbeux et 4 dans les boisements) ont été étudiées par des observations directes sur le terrain et par l'analyse en laboratoire de prélèvements de litière. 34 espèces terrestres et 6 aquatiques ont été recensées ce qui révèle une richesse spécifique importante notamment au niveau des boisements inondés. Malgré la qualité des habitats potentiels présents et la pression d'observation, les deux espèces recherchées (*Vertigo angustior* et *moulinsiana*) n'ont pas été trouvées. L'absence de ces espèces sur le site rend compatible la gestion de la tourbière par le pâturage et la fauche avec la préservation des mollusques du site.

Le suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire a pu commencer cette année, début août, par la réalisation de l'état initial avant la mise en place du pâturage sur le site et s'est poursuivi en septembre avant l'action de fauche.

Actions de gestion

Lors de la réunion, deux contrats Natura étaient déjà engagés (pâturage et fauche) et deux autres en cours de finalisation (débroussaillage et décapage).

CR3 : Pâturage

Le maître d'ouvrage de cette action est l'AREMIP, gestionnaire du site par le biais d'une convention passée avec la mairie de Lourdes pour le pâturage de la tourbière. Il s'agit d'un contrat de 5 ans (2008-2012) signé pour un montant de 43 609 € TTC (estimé à 42 350 € HT sans la fauche du couloir dans le DOCOB). En 2008, le pâturage a été réalisé du 12 août au 25 octobre, soit sur une période de trois mois. Dès le début du pâturage, l'aménagement d'un passage en écorces de pin a été mis en place entre la tourbière haute dégradée et la zone de repos (boisement à l'ouest de la tourbière en bordure de golf) afin que les chevaux puissent franchir la ceinture humide en toute sécurité. Courant octobre, l'AREMIP a entrepris la fauche d'un couloir d'environ 3 m de large afin de relier la zone de pâturage actuelle avec le bas-marais qui devrait être pâturé dès l'été 2009. Ce travail a été réalisé de façon manuelle et tous les produits de fauche ont été conditionnés en fagot puis évacués vers la décharge de Poueyferré.

CR4 : Fauche

Le maître d'ouvrage de cette action est la mairie de Lourdes et le prestataire l'ONF 65. Le contrat Natura a été signé pour 5 ans (2008-2012) pour un montant total de 3 707,13 € TTC (expertise préalable et fauche). Dès que les conditions de mise en œuvre ont été réunies (absence de mollusque d'intérêt communautaire et autorisation de coupe du marisque par la DIREN), l'action a pu être menée. Dans un premier temps, le 1^{er} octobre 2008, l'AREMIP et l'ONF ont procédé à la localisation et à la délimitation des 4 placettes. Comme convenu lors de notre dernier comité, une placette a été localisée sur la propriété du CREN Midi-Pyrénées afin de mesurer l'effet de la fauche seule. Les trois

autres placettes sont situées dans la future zone pâturée afin d'évaluer l'incidence de la fauche couplée au pâturage. Dans un second temps, du 1 au 3 octobre, l'ONF a réalisé la fauche en damier de ces placettes. Près de 600 kg de végétation ont été coupés, rassemblés dans des big-bags puis évacués à l'aide d'un treuil électrique jusqu'à la route. Tous ces rémanents ont ensuite été mis en décharge appropriée (Poueyferré).

CR1 : Contrôle du développement des ligneux

Afin de maîtriser la reprise des souches, le DOCOB prévoyait un traitement chimique. Le COPIL étant peu enthousiaste à l'usage de tel produit, le 27 juin 2008, un groupe de travail a permis de réfléchir sur une solution alternative. Les membres du COPIL présents à ce groupe de travail ont ainsi pu délibérer sur la méthode la plus pertinente et adaptée au site de Lourdes. Après consultation du COPIL, il a été convenu de traiter les souches par une coupe régulière des rejets sur toute la période du contrat (soit 5 ans). Par ailleurs, lors de ce groupe de travail, l'extension du territoire concerné par cette action de débroussaillage a été examinée. Dans le DOCOB, le territoire concerné par l'action correspondait aux habitats situés en périphérie de la tourbière, soit essentiellement de la cladiaie. Or, après une visite sur site, il s'est avéré que cet habitat était effectivement envahi par les ligneux mais que le bas-marais alcalin l'était tout autant. Afin de prendre en compte l'évolution des ligneux depuis l'état des lieux réalisé en 2005 dans le DOCOB et de mettre en place une gestion efficace sur le site, le groupe de travail a choisi de rajouter le bas-marais alcalin au territoire concerné par l'action. Le déboisement de ce bas-marais s'intègre donc aux autres secteurs définis dans le DOCOB et sera traité selon la même méthodologie.

En octobre 2008, la mairie de Lourdes, maître d'ouvrage de l'opération, a donc lancé une consultation avec un cahier des charges qui intégrait les conclusions de ce groupe de travail. Le contrat Natura a été signé en décembre par la mairie pour une durée de cinq ans et un montant de 115 988,76 € TTC : 114 588,76 € de débroussaillage réalisé par l'ONF 65 et 1 400 € d'expertise préalable menée par l'AREMIP. La première intervention est prévue pour le début de l'année 2009.

CR2 : Décapage superficiel

Un contrat Natura a été engagé en décembre par la mairie de Lourdes pour un montant de 3 052, 50 € TTC (estimé à 16 600 € HT dans le DOCOB). Cette action de décapage sera réalisée par l'AREMIP dès le début de l'année 2009. Une seule intervention est prévue.

AG : Volet agricole

Mme MAS de l'ADASEA 65, présente les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) engagées sur le site en 2008 et les prévisions pour 2009. Ces données ont été affinées avec les agriculteurs au cours d'une réunion organisée par l'ADASEA, le 30 octobre 2008 à Poueyferré. Sur les 12 agriculteurs concernés, deux se sont engagés en 2008 et deux autres prévoient de le faire en 2009. Le tableau ci-après présente les MAET pour 2008 et 2009 ainsi que les surfaces correspondantes. Les huit exploitants restants n'ont pas souhaité s'engager pour des raisons diverses (devenir incertain de l'exploitation, limite d'âge atteinte, peu de surface concernée).

Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées	ENGAGEMENTS PAC 2008		PREVISIONS 2009		TOTAL
	Surface en ha	Montant d'aide €/an	Surface en ha	Montant d'aide €/an	
Entretien des prairies remarquables avec limitation de la fertilisation	11.78	1837.68	8.20	1279.2	19.98 ha
Entretien des prairies remarquables avec absence totale de fertilisation	4.56	1039.68	-	-	4.56 ha
Réduction progressive des doses d'herbicides sur Grandes Cultures et implantation d'une culture intermédiaire	1.77	306.21	-	-	1.77 ha
TOTAL	18.11	3183.57	8.20	1279.2	26.31 ha
Nombre d'exploitations concernées	2		2		4

Source : ADASEA 65

Dans l'optique de réduire les intrants, M. PRUD'HOMME propose d'évaluer la composition intrinsèque des prairies bénéficiant des MAET « limitation et suppression de la fertilisation ». Ce suivi de la végétation pourrait être réalisé par le Conservatoire Botanique des Pyrénées (CBP). Il consiste en des relevés phytosociologiques menés au printemps avant la mise en place des mesures (2009) et à la fin des contrats soit 5 ans après (2014). M. PRUD'HOMME s'interroge sur les possibilités de financement de ce suivi. Afin de caler ce suivi, Mlle SAZATORNIL propose d'organiser une réunion en début d'année 2009 avec le CBP, l'ADASEA, l'AREMIP, la DDEA et le SMDRA.

Animation et communication

Mlle SAZATORNIL reprend la parole pour exposer les actions d'animation et de communication menées sur le site en 2008.

Le 31 mai 2008, le SMDRA a organisé une visite du site Natura, de l'embarcadère jusqu'à la tourbière. Proposée au public dans le cadre de l'édition 2008 des Journées Nature Midi-Pyrénées, le but de cette animation était de faire découvrir le lac et sa tourbière grâce à une visite guidée par l'animatrice du site. Malgré le temps pluvieux, une vingtaine de personnes ont participé à cette sortie, dont M. MARTHE. A cette occasion, un dépliant présentant le circuit de promenade autour du lac et les principales caractéristiques écologiques du site a été réalisé par le SMDRA.

Par ailleurs, depuis le mois d'octobre, le SMDRA a créé des pages internet dédiées au site Natura du lac de Lourdes. Ces pages sont accessibles sur le site internet du SMDRA (valleesdesgaves.com). Elles présentent tout d'abord les généralités du réseau Natura 2000 et les modalités de mise en œuvre de cette démarche en France. Après quelques précisions concernant les rôles du SMDRA, deux liens permettent d'accéder aux informations relatives aux sites « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes », dont le SMDRA est respectivement opérateur et animateur. Dans la partie « Tourbière et lac de Lourdes », sont alors précisés l'historique, les caractéristiques et l'actualité du site ainsi que des notions sur les tourbières.

De plus, dans le cadre de l'édition du bulletin d'information biennuel du Contrat de Rivière Gave de Pau, une page entière a été dédiée à Natura 2000 et à l'actualité des deux sites pilotés par le SMDRA.

Enfin, Mlle SAZATORNIL aborde le projet du second bulletin d'information du site. Cet « infosite » a été conçu et édité en décembre 2008 ; il est joint au présent compte-rendu.

M. ADISSON rappelle que cette année, la mairie de Lourdes a accueilli la réunion départementale des animateurs et opérateurs Natura 2000. Après une matinée en salle, une visite de la tourbière de Lourdes, animée par Mlle SAZATORNIL (SMDRA) et M. PARDE (AREMIP), a été proposée au groupe.

Calendrier de travail pour 2009

Mlle SAZATORNIL présente le programme de travail pour l'année 2009. Concernant les études, sont prévus l'inventaire des insectes, le suivi des niveaux et de la qualité des eaux ainsi que le suivi du Fadet des Laiches.

M. AJIUS s'interroge sur la qualité des eaux du lac.

Réponses : Mlle SAZATORNIL précise que la qualité des eaux du lac de Lourdes est bonne et que le suivi permettra de contrôler les principaux paramètres. M. ABAD explique qu'un traitement des vases permettrait d'améliorer la transparence des eaux ce qui favoriserait la recolonisation du lac par les nénuphars et les potamots. Ce traitement par évacuation ou minéralisation présente un coût important, il faut donc vérifier la pertinence et l'efficacité d'une telle action sur le site. M. ADISSON complète par la nécessité d'approfondir les connaissances techniques de ces méthodes ainsi que des causes ayant conduit à ce problème de transparence. M. ABAD répond que les principales causes sont les restaurants, les fermes et les boîtes de nuit présents à proximité du lac ainsi que la circulation des bateaux à moteurs. Depuis les améliorations faites en matière d'assainissement, l'arrêt de dépôt de fumier et de l'usage des moteurs électriques sur le lac, l'opacité des eaux a diminué. Cependant, M. ABAD indique que le renouvellement des eaux du lac est très lent ce qui favorise l'accumulation des particules solides ainsi que les proliférations planctoniques. M. MARTHE rajoute que ce sujet avait été abordé lors de l'élaboration du DOCOB puis mis de côté par manque de connaissance et coût trop important. Il suggère que Mlle SAZATORNIL se renseigne sur le sujet.

Mlle SAZATORNIL poursuit son exposé avec les actions de gestions prévues pour 2009 :

- gestion des habitats des insectes saproxyliques,
- gestion écologique du golf,
- prévention du risque d'incendie,
- contrôle des ligneux par brûlage dirigé.

M. BARRAU demande si les relevés de pompage des eaux par le golf ont été communiqués au SMDRA.

Réponses : Mlle SAZATORNIL indique que les relevés sont notés sur un cahier par les services du golf mais qu'à ce jour les données n'ont pas été transmises au SMDRA. M. AJIUS précise que devant rencontrer rapidement les responsables du golf, il se propose d'aborder le sujet avec eux.

Mlle SAZATORNIL termine son exposé en abordant le projet d'aménagement du site qui prévoit un cheminement en bois sur pilotis et l'installation de panneaux d'information. Pour cela, un groupe de travail sera organisé en début d'année 2009. Par ailleurs, la charte Natura du site sera rapidement finalisée et soumise à validation du COPIL. Par la suite, une réunion d'information à destination des propriétaires riverains du lac sera planifiée en cours d'année 2009 pour leur présenter la charte.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation ainsi que le SMDRA pour le travail accompli depuis le début de l'animation du site.

